arbre a été mis en pièces et on a dû dégager la voie du tramway et le trolley, à cet endroit, pour permettre le passage des tramways.

De nombreuses rues ont été privées, toute la nuit, d'éclairage électrique, trois postes de transformation ayant subi des dégâts.

A ARMENTIÈRES

Au Bizet, la façade et la toiture de la maison provisoire 103 furent enlevés. Le ménage Poupaert et ses trois enfants n'ont pas été blessés; ils ont été hébergés chez un parent.

A l'estaminet Maréchal, la toiture du jeu de boules s'est envolée.

A HAZEBROUCK

C'est par milliers que les tuiles jonchent le sol à Hazebrouck; on ne signale pas d'accident de personne; citons la chute complète de la toiture d'un grand hangar situé rue du Biest et appartenant à M. Verwaerde-Féburier; les batteuses et machines agricoles de ce fait sont complètement découvertes; une maison en construction rue du Violon d'Or a été abattue par la tempête.

C'est particulièrement au quartier du Pont Rommel que les dégâts sont élevés.

A BERGUES

La tempête a fait crouler une partie du toit du patronage désaffecté, situé rue du Collège et acquis par M. Sophys, entrepreneur. Ce bâtiment ne sert à rien, étant dans un grand état de délabrement.

A DUNKERQUE

Dans la nuit, on a capté aux services de la Chambre de commerce des messages de détresse des vapeurs espagnol « Oyarzun » et italien « Liana » qui donnaient leur position et faisaient connaître qu'ils dérivaient.

A 1 h. 34, le SS italien « Valentino Coda » lançait un S.O.S., par 53.28' Nord et 4.22' longitude Est. A 5 h. 09, il annonçait son échouement près du bateau-feu « Eigerland », puis à 5 h. 27, faisait connaître qu'il coulait. L'opérateur lançait ensuite un dernier radio aux siens terminé par ces mots: « Viva Italia! » Depuis 6 h. 30, on n'a plus eu de ses nouvelles.

A 7 h., le vapeur letton « Skauts » connu à Dunkerque, a signalé sa détresse mais est entré en communication avec des sauveteurs hollandais.

A 7 h. 02, le SS « Lancaster Castle » a dit que le bateau-feu « Vandelar » était en dérive.

Un peu plus tard on apprenait que le bateau-feu « Dyck » chassant sur ses ancres, quittait sa place.

A BOULOGNE

Les rafales ont particulièrement fait rage sur la côte boulonnaise et les dégâts sont importants.

Une voiture automobile, se dirigeant vers le boulevard Daunou, a été prise dans un remous et jetée brutalement sur le côté.

Rue des Religieuses Anglaises, Mme Lefeivre, 37 ans, a reçu au visage une plaque de zinc de 1 m. 50 de long sur 1 mètre de large, provenant du toit d'un immeuble.

La victime porte des blessures à la face et se plaint de douleurs à la tête.

DANS LA RÉGION PARISIENNE

Paris, 13 janvier. — Dans le cours de la nuit, une violente tempête a sévi sur la région parisienne occasionnant de nombreux dégâts.

Dans différents quartiers, des cheminées se sont abattues, sans provoquer, heureusement, d'accidents. Dans la zone, des baraques de bois recouvertes de carton bitumé ou de tôle ont eu leurs toitures enlevées. L'ouragan a amené, en outre, des perturbations dans le service téléphonique de la banlieue. Les lignes ont pu être cependant réparées aussitôt, si bien que l'incident a passé inaperçu des usagers.

Une douzaine de plaques de zinc, de 1 m. 70 sur 0 m. 60, se sont détachées, vers 22 h. 15, du toit d'un immeuble, boulevard Saint-Michel, et sont tombées sur la chaussée. A la même heure, 70, rue de Rennes, deux plaques de zinc se détachaient également et tombaient aussi sur la chaussée.

On ne signale jusqu'à présent aucun accident de personnes.

EN BELGIQUE

Le vent renverse un tramway à Adinkerque et fait écrouler une façade

Près de la gare d'Adinkerque stationnait une voiture du tramway de la ligne Adinkerque-La Panne. Il était [illegible] quand, au cours de la tempête, un coup de vent plus violent que les autres, mit en mouvement la légère voiture qui glissa sur ses rails comme une auto dont le moteur [illegible] pour aller se renverser à cent mètres de là, sous la poussée de la rafale.

Un tramway qui arrivait en sens contraire et dont le watman n'aperçut pas le véhicule renversé, vint heurter ce dernier; les deux voitures ont subi des dégâts, mais il n'y eut heureusement aucun accident de personne.

Au même moment, sur la place de la Gare, la façade d'une maison en construction, s'effondrait sous la violence de l'ouragan. Là également, tout s'est borné à des dégâts matériels.

Sur la frontière belge

Dans toute la région frontière, la tempête a causé beaucoup de dégâts. Les communications téléphoniques sont interrompues en de nombreux endroits.

A Mouscron. — La tempête qui s'est abattue subitement sur la ville, dimanche soir, a causé de très nombreux dégâts aux maisons. De tous côtés, les rues sont jonchées de tuiles attachées aux toits. De nombreuses cheminées se sont également effondrées par suite de la violence du vent. Aux téléphones, une grande perturbation est intervenue dans le service. Lundi matin, le service des réparations, surchargé de besogne, ne savait où donner de la tête. Heureusement, on n'eut pas à déplorer d'accident de personne.

A Loos-Nord, une grande perche en fer, du tir à l'arc, a été tordue à sa base, sur une hauteur de un mètre et il s'en fallut de peu qu'elle ne cédât à la pression du vent.

UN REMORQUEUR ANGLAIS COULE AU LARGE D'OUESSANT

Vingt marins ont été noyés

Londres, 13 janvier. — L'amirauté anglaise annonce que le remorqueur « Saint-Genny » a coulé, au cours de la dernière tempête, à 50 kilomètres au nord-ouest d'Ouessant. Vingt marins se sont noyés ; cinq ont pu être recueillis.

DES NAVIRES SONT EN DÉTRESSE DANS LA MANCHE

Par suite de la tempête qui sévit depuis hier sur les îles britanniques et la Manche, l'« Amphea » se trouve en détresse dans la Manche et a envoyé des S. O. S. demandant des secours d'urgence. Quant au vapeur italien qui avait précédemment demandé du secours, le « Liana », le remorqueur de Douvres a taché de l'amener dans ce dernier port. Toutefois, il a été impossible d'entrer dans le port de Douvres par suite de vents extrêmements violents et d'une mer démontée.

Cherbourg, 13 janvier. — Le chalutier « Val-de-Saine », surpris par la tempête aux Asgnets, a subi de fortes avaries; le second du bord, M. Barabe, a été grièvement blessé. Il a été ramené à Cherbourg.

Le chalutier « Passereau » a perdu son chalut. Le bateau de pêche « La Hague », parti jeudi, n'est pas encore rentré.

EN GRANDE-BRETAGNE

Huit tués

On signale dans toute l'Angleterre divers accidents causés par la tempête. A Ramsgate, notamment un enfant se trouvant sur la jetée a été emporté par le vent et noyé.

Aux pluies torrentielles qui ont sévi sur les îles britanniques pendant le « week end » a succédé, hier soir, une tempête aussi violente que soudaine. Dans la Manche, le vent a rapidement atteint une vitesse de 100 kilomètres à l'heure, et de nombreux navires se sont trouvés en difficultés. Plus de dix canots de sauvetage de la côte sud et sud-est sont sortis pour leur porter secours.

Un message du bateau-phare des Goodwins annonçait que le bâtiment était assailli par des lames géantes et qu'il était absolument impossible de monter sur le pont.

Au sémaphore de Beachy Head, on a déclaré que le vent atteignait une vitesse exceptionnelle de 120 kilomètres à l'heure.

Dès le début de la soirée, une houle formidable barrait l'entrée de Folkestone à tous les navires, et le paquebot « Maid-of-Orléans », arrivant de Boulogne, fut obligé de débarquer ses passagers à Douvres.

Le vapeur « Biarritz », qui avait quitté Folkestone avant la tempête, a eu une traversée épouvantable.

Dans tout le sud de l'Angleterre, le vent a fait des dégâts considérables.

Au cours de l'ouragan d'hier, deux cottages se sont effondrés à Wycombe, dans le Buckinghamshire. Un homme et une femme ont été tués.

Le nombre des personnes tuées au cours de l'ouragan est maintenant de huit. La plupart des morts ont été occasionnées par les chutes d'arbres.

Un changeur lillois disparaît

Depuis lundi dernier, un changeur dont l'établissement était situé sur une place de Lille a disparu, ne donnant depuis aucun signe de vie.

Ce changeur serait parti emportant environ 250.000 fr., dont 200.000 appartiendraient à l'un de ses meilleurs amis.

On le recherche activement.

BARBE BLEUE EN JUPONS

Dobruchka (via Strasbourg), 13 janvier. — On signale l'arrestation à Dobruchka (Tchécoslovaquie), d'un Barbe-Bleue féminin, Agnès Bittner, âgée de 33 ans. Celle-ci est accusée d'avoir assassiné ses trois maris et un ami. En même temps, la police a arrêté cinq hommes et deux femmes comme complices.

Agnès Bittner a fait des aveux. On croit également qu'elle a fait disparaître une de ses sœurs.

La disparition de son ami, un garçon boucher du nom de Mach, se fit dans des conditions particulièrement tragiques. Mach avait été invité à une beuverie à laquelle assistaient les cinq individus arrêtés. Complètement ivre, Mach avait été porté sur un tas de paille auquel Agnès Bittner avait mis le feu. Autour du bûcher tous ensuite dansèrent la sarabande. Le lendemain, le corps de Mach fut trouvé entièrement carbonisé.

Une révolution en Uruguay

Londres, 13 janvier. — On mande de Montevideo: « Selon des informations qui n'ont pas encore reçu confirmation, M. Nepomuceno Saravia, fils de feu le général Saravia, chef nationaliste, a proclamé la révolution dans la province de Riviera, près de la frontière du Brésil.

» Au cours d'une réunion tenue par 600 partisans de Nepomuceno Saravia, des orateurs ont demandé la réforme de la constitution de l'Uruguay.

— **M. Léon Sallière**, âgé de 43 ans, cultivateur à Albies-le-Jeune, qui était allé chasser sur la montagne Casmanton, à 1.800 mètres d'altitude, a été tué par une avalanche.

LES CONSULTATIONS DE FEU M. L. SELOSSE

A l'époque de douloureuse mémoire, où les Allemands occupaient le Nord de la France, l'autorité étrangère, représentée dans l'espèce par les trop fameux généraux Von Heinrich et Von Graevenitz, accablait de ses exigences et de ses exactions de toute sorte la ville de Lille, où elle s'était installée comme dans son centre à la suite du bombardement et de la capitulation du 14 octobre 1914. Tantôt c'était une contribution financière exorbitante imposée pour l'entretien des troupes ennemies ; on procédait par coquettes sommes de 7 à 8 millions à la fois. Puis on forçait les industriels à fabriquer des sacs destinés aux tranchées du front. Une autre fois on ordonnait aux habitants, sous menace des peines les plus sévères (amendes, prison rigoureuse avec ses dures privations, etc., etc.) de déclarer à la Commandantur les objets de cuivre, étain, nickel, qui étaient en leur possession. Plus tard, ce fut la réquisition des laines et des ouvriers. Le dernier pas de cette tyrannie fut franchi lorsqu'on enleva de force, jeunes femmes et jeunes filles « pour le service de l'armée allemande », attentat qui s'accomplit sous nos yeux, en plein jour, à notre poignante et impuissante indignation.

A Lille, en face de ces monstrueux abus de pouvoir, d'autant plus révoltants que l'ennemi, au lendemain de son arrivée avait déclaré par affiches « qu'il ne faisait pas la guerre à la population civile », se dressa de toute sa force le maire de Lille, M. Charles Delesalle qui, dans des circonstances exceptionnellement difficiles, fit preuve d'un patriotisme aussi noble qu'éclairé.

Pour résister aux prétentions à jet continu des maîtres que les hasards de la guerre nous avaient infligés, M. Delesalle eut l'heureuse inspiration de se retrancher derrière le droit international et la Convention de La Haye. Il avait à portée de main, deux juristes de première valeur, très compétents en cette matière, M. Jacquey, professeur à la Faculté officielle de droit et surtout M. Louis Selosse, doyen de la Faculté Catholique, l'une des gloires du barreau de Lille, plusieurs fois bâtonnier de l'Ordre des Avocats de cette ville. Il fit appel à leurs lumières. De là naquirent une série de « Consultations » que publia en 1927, la Société Anonyme du Recueil Sirey, spécialisée dans les questions juridiques. M. Auguste Fauchille, à défaut de M. Jacquey, infirme et presque moribond, présenta dans les meilleurs termes, au grand public, les consultations en question. Elles sont toutes de la main de feu M. Selosse. C'est grâce aux soins d'une piété filiale, à laquelle ses concitoyens rendront un hommage mérité, que nous avons le texte intégral de ces belles études qui resteront, au bénéfice des générations actuelles et futures, un commentaire pour ainsi dire authentique des stipulations de La Haye. Il faut bien se convaincre, en effet que tout péril de guerre n'est pas conjuré pour l'avenir. C'est le paradoxe d'aujourd'hui qu'à l'heure même où le mot de désarmement circule sur les lèvres de tous, les hommes politiques des deux mondes, il n'est pas un gouvernement qui croie sincèrement que la chose soit possible. Tenons-nous sur nos gardes! En tous cas, si jamais l'exécrable fléau dont nous avons tant souffert venait à sévir de nouveau, les lumineuses « consultations » de M. Selosse seront là pour établir, avec une netteté et une sûreté d'argumentation que nul ne peut récuser, où commence, où finit le droit de l'occupant ennemi, en matière de réquisitions et de contributions de guerre. Elles forment une sorte de manuel que devraient se procurer tous les hommes de robe et tous les administrateurs municipaux, exposés, dans l'hypothèse d'une invasion toujours possible, à frayer avec un ennemi impérieux qui n'a pour lui que la raison du plus fort. Peut-être tel ou tel de mes lecteurs, esprit très positif, me dirait-il que la courageuse attitude de M. Ch. Delesalle et de ses conseillers ne servit de rien, et qu'en pratique il fallut subir la loi du vainqueur. Ce serait oublier que le droit ne s'est jamais tu et qu'aucune violence ne le prescrit. Il y a d'ailleurs, suivant le mot de Montaigne « des défaites triomphantes à l'envi des plus belles victoires ». C'est si vrai que les Allemands rendirent eux-mêmes justice au maire de Lille et indirectement à ceux qui avaient motivé et soutenu son admirable résistance.

L.

NOTA : Ne pas confondre M. L. Selosse père, avec M. L. Selosse fils, tué devant l'ennemi, auteur d'une monographie de « L'Ile de Serck » (anglo-normande), récemment couronnée par l'Académie Française (Prix Thérouanne).

La médaille d'or de l'Education physique est décernée à des journalistes

Paris, 13 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu le déjeuner annuel du Syndicat de la Presse sportive et touristique. Aux côtés de M. F. Reichel, président, avaient pris place: MM. Laurent-Eynac, ministre de l'Air; Henry Paté, sous-secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique; Couhé, secrétaire général du ministère de l'Air, et Montprofit, chargé de mission au ministère de l'Air.

A l'issue du déjeuner, M. H. Paté a donné lecture d'une promotion de membres de la Presse sportive auxquels est décernée la grande médaille d'or de l'Education physique. Ce sont: MM. Victor Breyer, Armand Massard, René Bierre, Bontemps, Drigny, Champ, Cousin, Bruni, Franck Puaux, Frère Jacques, Gaudillière, Géo Lefèvre, Fred Liévin, Steineo W. Violette, Gaston Bénac et de Lafrète.

LES ASSURANCES SOCIALES

La question des petites maladies

Après avoir rappelé les abus qu'entrainerait la loi des assurances sociales, M. G. de Pawlowski propose, pour les éviter, de limiter l'assurance-maladie aux gros risques, c'est-à-dire aux maladies graves. On sait en effet que c'est à l'occasion des petites maladies que les abus sont le plus aisés et le plus nombreux. C'est en même temps pour elles que l'assurance est le moins utile.

Ce que nous voulons d'une façon unanime, c'est assurer le travailleur contre le gros risque d'invalidité ou de maladie, c'est faire qu'un travailleur devenu incapable de travailler durant des mois ou pour le reste de sa vie, ne soit pas jeté à la rue sans ressources.

Ce qui nous indigne, au contraire, c'est de penser qu'on peut délivrer chaque jour, à nos frais sur l'ordonnance d'un médecin marron, des journées de permission, des cachets d'aspirine, voire même de la poudre de riz suivant la fantaisie d'innombrables fraudeurs, fricoteurs ou paresseux.

Les assurances sociales ne seront applicables que du jour où on éliminera le petit risque quotidien, où on limitera l'assurance à de véritables incapacités de travail ou à des maladies graves. Ce jour-là comme pour les assurances automobiles, la prime pourra être réduite de moitié, c'est-à-dire que la loi deviendra juste, budgétairement acceptable, et qu'elle ne se transformera pas en funeste instrument démagogique de *décomposition sociale*.

Ce n'est point par des amendements politiques concernant telle ou telle catégorie de travailleurs que l'on rendra la loi possible, c'est uniquement en supprimant les absurdes et fictifs petits risques quotidiens.

Des facilités nouvelles accordées aux sinistrés en vue du règlement définitif de leurs indemnités de dommages de guerre

La loi de crédits supplémentaires du 30 mars 1929 (Journal Officiel du 31 mars) contient des dispositions nouvelles importantes qui ont pour objet de faciliter et de hâter le règlement définitif des indemnités de dommages de guerre restant à payer.

1° Paiement en espèces des titres de créance dont les soldes ne dépassent pas 3.000 fr. par titre jusqu'à concurrence de 10.000 fr. au maximum, pour les attributaires *ne totalisant pas à leur compte plus de 500.000 fr. en perte subie.*

Ces soldes sont payés intégralement **sur présentation de justifications régulières de remploi.**

A l'exclusion des indemnités pour la remise en état du sol les mêmes soldes pourront être payés **sans justifications de remploi** en espèces, sous déduction d'un abattement de:

15 % en ce qui concerne les indemnités pour meubles meublants et effets personnels;

25 % en ce qui concerne toutes les autres indemnités mobilières, y compris celles qui sont soumises à la condition de reprise d'exploitation;

30 % en ce qui concerne les indemnités immobilières.

2° Extension de la faculté de règlement *en rentes sur l'Etat à toutes les catégories de* dommages mobiliers et immobiliers avec abattement:

De 15% pour les dommages mobiliers afférents aux effets personnels et meubles meublants;

De 25% pour les indemnités mobilières autres que celles afférentes aux meubles meublants et effets personnels;

De 50% en ce qui concerne la généralité des **dommages immobiliers** visés par l'article 5 de la loi du 17 avril 1919.

Moyennant les dits abattements, les sinistrés obtiennent, sans condition de remploi la possibilité d'un règlement en rentes, du montant des indemnités qui leur restent due.

Pour l'attributaire qui aura déjà reçu des avances et acomptes **dûment justifiés par des remplois,** les abattements à effectuer porteront sur les soldes d'indemnités restant à payer.

Exceptions et limitations

L'article 82 exclut expressément de la possibilité du règlement en rentes, les sinistrés titulaires d'indemnités allouées pour la remise en état du sol, soumises au remploi obligatoire, les cessionnaires à titre onéreux et les sociétés bénéficiaires d'apports.

La même résolution s'impose pour les indemnités allouées aux départements, communes et établissements publics par application de l'article 12 de la loi du 17 avril 1919, qui comportent l'obligation du remploi en identique.

L'hydroaéroport de Paris

A la réunion mensuelle de l'Union des Chambres de commerce maritime et des ports français, une des communications les plus intéressantes a été celle de M. Robbe, administrateur de la Compagnie Aérienne française, sur les hydroaéroports et notamment sur le projet de construction d'un hydroaéroport desservant Paris.

M. Robbe a rappelé que toutes les études et tous les essais faits jusqu'ici ont montré l'impossibilité d'organiser un hydroaéroport sur la Seine. La largeur insuffisante du fleuve, le nombre des ponts, la gêne présentée par la navigation fluviale et d'autre part la gêne qu'apporterait la circulation des hydravions à cette dernière, divers autres obstacles enfin rendent trop dangereux et trop incommode ce projet.

M. Robbe s'est ensuite prononcé en faveur de la création d'un hydroaéroport sur les plateaux de Trappes et de Saclay, au-dessus des brumes qui, le plus souvent, masquent le cours du fleuve et en relation facile avec Paris.

Après échange de vues, les membres de l'assemblée ont décidé d'examiner dans une prochaine séance, les questions relatives à la gestion, par les Chambres de commerce, des installations dont il s'agit.

DERNIERE HEURE

Vers un accord général à La Haye

La Haye, 13 janvier. — Les puissances créancières se sont réunies hier après-midi avec les représentants de l'Allemagne. Commencée à 15 h. 30, la séance n'était pas encore clôturée à 19 h. 30. Le Comité d'organisation de la Banque internationale inaugurait ses travaux dans une salle voisine de celle où siégeait la Commission des réparations allemandes.

Sur les quatre questions dont la solution n'avait pu encore être trouvée, trois sont définitivement réglées en plein accord avec les Allemands: la question du moratoire, celle de la date des versements et celle du gage négatif. Une seule est réservée: celle de la mobilisation de la dette.

La question du moratoire a été réglée sur la base même du plan Young, dans le cadre des précisions jugées nécessaires par les experts. Le point essentiel définitivement acquis est qu'un nouveau moratoire ne pourra être accordé si le précédent n'est pas entièrement liquidé.

Pour la date des versements, il a été décidé que tous seraient faits à la date du 15, comme l'ont demandé les puissances créancières. Les chemins de fer allemands ne verseront qu'à la fin du mois leur part au Gouvernement du Reich qui aurait fait leur versement au préalable, le 15.

La question des gages négatifs est également réglée sur la base indiquée sur le plan Young. La délégation britannique n'ayant pas insisté sur la modification qu'elle avait envisagée.

En ce qui concerne la mobilisation de la dette, la conversation reprendra aujourd'hui entre M. Chéron et M. Moldenhauer, et aboutira, pense-t-on, mercredi.

M. Schacht provoque un incident

Ici se place un incident qui jeta une ombre regrettable sur cet excellent travail. Au moment où la conférence menait ses travaux qui permettront l'application rapide du plan Young et l'organisation de la paix, M. Schacht a cru devoir se montrer en opposition avec le Gouvernement même de son pays, en adoptant l'attitude la plus intransigeante, affirmant sa volonté de refuser sa collaboration si les principes défendus par lui dans son mémorandum de décembre au Gouvernement du Reich n'étaient pas appliqués.

M. Curtius, qui se trouvait dans la salle voisine, fut aussitôt averti et cette attitude devint l'objet de tous les commentaires. On a appris immédiatement que M. Curtius avait tout de suite pris position avec une remarquable fermeté pour faire entendre raison au directeur de la Reichsbank. Aidé de ses collègues, M. Curtius parvint à amener M. Schacht à une compréhension plus exacte de la situation. A la fin de l'après-midi, M. Schacht faisait savoir et M. Curtius le déclara au nom de la Commission, qu'il acceptait d'assumer toutes les fonctions du plan Young en ce qui concerne la Banque internationale et que sa suprême réserve ne portait que sur la souscription du capital.

Cependant, la Commission des réparations allemandes déclarait solennellement que la séance continuait et que cet incident ne saurait avoir d'action sur l'ensemble de la conférence, que le débat provoqué par le docteur Schacht se réglerait entre Allemands et qu'enfin le Gouvernement allemand donnerait au besoin le nom des banques dont le groupe se substituerait à la Reichsbank défaillante.

L'attitude ferme du Gouvernement du Reich permet d'augurer qu'il l'emportera dans le conflit.

La question des sanctions

Le texte relatif aux sanctions sera soumis aujourd'hui par M. Tardieu au Conseil des ministres. On peut en indiquer l'essentiel en disant que, tant que le plan Young sera en vigueur, lui seul règlera la situation; si le Reich déclare: « Je n'exécute plus », les gouvernements seront autorisés à reprendre leur liberté d'action.

L'accord sur ce texte semble devoir être général.

MM. Tardieu et Loucheur ont quitté La Haye à 20 h. 45. M. Chéron est resté à La Haye.

AU GROUPE DE L'UNION RÉPUBLICAINE DÉMOCRATIQUE

Paris, 13 janvier. — Un certain nombre de députés du groupe de l'Union républicaine démocratique ont examiné une proposition de MM. Bonnefous et Cautru, tentant à former deux sections au sein du groupe, sous la présidence respective de MM. Marin et Bonnefous, afin de délibérer séparément dans les questions de politique extérieure. Cette proposition sera examinée au cours de la réunion demain après-midi.

UN CHAUFFEUR DE TAXI TUÉ PAR DES VOYAGEURS

Versailles, 13 janvier. — Dans la soirée de lundi, à Gonesse, un chauffeur de taxi, nommé Pierlot, a été tué d'un coup de revolver par des voyageurs qu'il transportait. Les bandits, deux hommes et une femme, ont été arrêtés. Le Parquet s'est rendu sur les lieux.

— On annonce la mort de M. Auguste Rateau, membre de l'Académie des Sciences.

LA SESSION DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS

Genève, 13 janvier. — Le Conseil a tenu une seconde séance publique aujourd'hui, de 17 heures à 18 h. 30.

Cette séance a été entièrement consacrée à l'examen du rapport de M. Procope, représentant de la Finlande, ministre des Affaires étrangères, sur les mandats.

On sait que le gouvernement britannique a annoncé officiellement qu'il demandera l'admission de l'Irak sous mandat à la Société des Nations pour l'année 1932.

Le rapporteur, M. Procope, après la Commission des mandats, a souligné l'importance du problème posé par cette initiative britannique, c'est-à-dire les conséquences juridiques et politiques de la cessation d'un mandat.

Finalement, l'ensemble du projet a été adopté à l'unanimité par le Conseil, étant entendu que les observations de la Commission des mandats, dans la mesure où elles ont été approuvées par le Conseil, seront communiquées par les soins de la S.D.N. aux puissances mandataires intéressées.

LE COMMERCE DES VINS

Paris, 13 janvier. — M. Barthe, président de la Commission des boissons, a reçu les membres de la section du Comité technique de l'alimentation. Un examen très approfondi de la vente du détail du vin et des mesures d'application de la récente loi a été poursuivi.

Les délégués ont étudié la répercussion des récentes mesures. Ils sont tombés d'accord avec M. Barthe pour reconnaître que la production et le commerce devaient tendre leurs efforts vers la production et la vente des vins de qualité et permettre l'application récemment votée.

La délégation a formulé le désir que naissent des rapports suivis, courtois et sincères entre les représentants autorisés de la viticulture et les représentants autorisés des organismes de la vente à la consommation. Ces rapports ne manqueraient pas d'être utiles aux producteurs, distributeurs et consommateurs; tout le monde n'aurait qu'à s'en féliciter.

M. Barthe a assuré les délégués qu'il s'emploierait de son mieux pour obtenir qu'une prochaine réunion ait lieu afin de bien solidariser les intérêts généraux en jeu.

Ajoutons que les syndicats de l'épicerie, les coopératives de consommation et toutes les grandes associations autorisées étaient représentées à cette importante réunion.

UN RAZ DE MARÉE A HAMBOURG

Hambourg, 13 janvier. — Un raz de marée a eu lieu lundi dans le port de Hambourg. L'eau a dépassé de plus de 7 mètres le niveau habituel de la marée haute. Plusieurs accidents se sont produits dans le port; des rues ont été inondées. Les autorités ont évacué certaines maisons.

LA PSITTAKOS FAIT DES VICTIMES EN ALLEMAGNE

Berlin, 13 janvier. — La psittakos ou maladie des perroquets transmissible à l'homme sévit toujours en Allemagne et vient de faire deux nouvelles victimes, l'une à Francfort, l'autre à Dresde. De nombreuses personnes qui avaient acheté des perroquets importés dernièrement sont en traitement dans les hôpitaux.

LE NOMBRE DES CHOMEURS EST EN AUGMENTATION A BERLIN

Berlin, 13 janvier. — Le nombre des chômeurs percevant des allocations a passé de 1.750.000 à la fin de l'année à 2.090.000.

Dernières Nouvelles Régionales

Une femme est électrocutée à Calais

Lundi soir, Mlle Catherine Dyrel, 26 ans, Polonaise, au service de Mme Jouan, rue de la Poissonnerie, à Calais, a été électrocutée en mettant le contact pour actionner une laveuse. La mort a été instantanée.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 13 janvier.

Ventes, 6.000; importations, 17.865; Américain, hausse 10; Brésilien, hausse 10; Egyptien, hausse 5.

NEW-ORLEANS, 13 janvier.

Cotons Middling Upland. — Disponible, 17.24; Cotons à terme: Sur janvier, 17.11-13; mars, 17.40-41; mai, 17.66-63; juillet, 17.79-80; octobre, 17.78; décembre, 17.88.

NEW-YORK, 13 janvier.

CLOTURE. — **Cotons Middling Upland.** — Disponible, 17.55; — A terme : Sur janvier, 17.57; février, 17.41; mars, 17.53-55; avril, 17.65; mai, 17.77-78; juin, 17.84; juillet, 17.92; août, 17.93; septembre, 17.94; octobre, 17.95; novembre, 18.00; décembre, 18.05.

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique, 8.000; aux ports du Golfe, 14.000; aux ports du Pacifique, nulles; dans les villes de l'intérieur, 13.000;

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, nulles; France et Continent, 14.000; pour le Japon, 1.000.

Marché des changes à l'étranger

Londres: Sur Paris, 123.915; Bruxelles, 134.94; Esc. hors banque, 4 3/32; Prêt à court terme, 4.

New-York: Sur Paris, 393; Londres, 492.08; Câb. transf., 486.81; sur Bruxelles, 13.94.

SUCRES. — Cabu, prompte livraison, 377; à termes sur janvier, 184; mars, 192; mai, 197; juillet, 202; septembre, 209; octobre, 209; décembre, 214. Ventes, 20.000 tonnes.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 14 janvier 1930 — N° 121.

Mariage tragique

PAR HENRI GERMAIN

Son attitude menaçante, son regard farouche impressionnèrent la malheureuse Andrée, plus encore que la vue de son ex-tuteur.

Le personnage reprit gravement :

— N'essayez pas de résister, il y va de votre vie!

Consentez plutôt à nous suivre de bonne volonté et à venir causer un instant avec nous.

— Où cela? questionna Andrée tremblante de frayeur, à moitié vaincue déjà.

— Chez moi, riposta Lambert.

Et comme son compagnon venait de héler du geste, un fiacre qui passait à vide, il y poussa brutalement la pauvre fille, désormais incapable d'une résistance sérieuse.

Elle se sentait brisée, terrorisée par cette nouvelle aventure. La crainte vague d'un scandale, la peur de recevoir un mauvais coup glaçaient son cœur d'épouvante.

Sa raison aussi l'abandonnait, elle ne savait plus que faire, elle ne trouvait pas une idée, pas un mot à dire.

Elle tomba lourdement sur la banquette du fiacre, où les hommes se placèrent à ses côtés.

Le cocher, après avoir reçu l'adresse, donnée à voix basse, fouettait vigoureusement son cheval.

Trois quarts d'heure s'écoulèrent en des angoisses terribles, sans que le silence fut rompu entre les trois voyageurs.

Enfin, le véhicule s'arrêta sur le bord de la Seine, dans un endroit à peu près désert.

Andrée regarda timidement, glacée par l'aspect désolé du site.

Devant elle s'érigeait une masure d'apparence misérable, haute seulement d'un étage et entourée de terrains vagues.

Au rez-de-chaussée, une boutique étroite, peinte en rouge sang ; au-dessus de la porte cette enseigne :

Au rendez-vous des Francs-Tireurs
HOTEL MEUBLÉ

Lambert poussa Andrée, mourante d'effroi, dans un long couloir humide et sombre.

Puis il ouvrit une porte au fond et fit entrer de force sa victime dans une pièce étroite à peine éclairée par les dernières clartés du soleil couchant.

Une fenêtre, garnie de solides barreaux donnait accès sur des enclos abandonnés.

Andrée vit tout cela d'un coup d'œil et, défaillante se laissa choir sur une chaise de paille.

Lambert venait de pousser la porte à double tour de clef, tandis que son compagnon allumait une bougie placée sur la table.

— A présent, nous allons causer, la belle, commença Lambert d'un ton hypocritement doucereux, où sourdait pourtant un accès de colère mal dissimulée.

Puis il s'assit en face d'Andrée, les coudes sur la table boiteuse, son regard sournois rivé sur celui de sa victime.

— D'abord nous allons parler du passé, continua-t-il, afin d'établir nettement nos situations respectives.

— C'est inutile, répliqua la jeune fille, en faisant appel à toute son énergie pour parler d'une voix ferme; je sais toute la vérité maintenant.

— Tout; c'est beaucoup et ça m'étonne.

— Oui, je sais exactement qui je suis, je connais le nom de mon père, je sais comment il a vécu, comment il est mort.

Puis se dressant soudain, sous la poussée d'un mouvement d'exaltation courageuse, Andrée reprit :

— Je sais que le capitaine de Bussiares, mon père, était un honnête homme, et que vous, Lambert, si tel est vraiment votre nom, vous êtes un lâche et un misérable!

Ces épithètes cinglèrent l'infâme bandit, allumèrent dans ses yeux noirs un éclair de fureur.

Mais il voulut se contenir.

— Bien renseignée, ma petite, ricana-t-il les dents serrées; mais ce que tu ne sais peut-être pas encore, c'est que tu peux être riche, si je le veux, ou crever de faim si cela me plait.

Consens seulement à t'arranger avec moi

— Jamais! riposta Andrée.

— Tu as tort. Si je t'ai emmenée ici, c'est pour te faire des propositions avantageuses

Si tu veux m'écouter tranquillement et souscrire à mes conditions, je te mets en mains les moyens de rentrer en possession d'une grosse fortune.

Si tu t'obstines à refuser, ma foi, je ne sais pas trop ce qui va se passer tout à l'heure.

D'abord je vais te garder, t'enfermer dans cette chambre, pour te donner le temps de réfléchir.

— Monsieur que voici, continua le misérable, en désignant du geste son compagnon silencieux, sera ton geôlier.

Si tu refuses encore, après quelques heures de jeûne, nous verrons à te forcer la main. Et, tu sais, prends garde, ne me pousse pas à bout, tu dois savoir par expérience de quoi je suis capable.

Bien parlé, approuva le compagnon de Lambert, d'un accent ironique ; mademoiselle doit comprendre que ce n'est pas le moment de rigoler.

A quoi bon résister inutilement, la belle, puisqu'on vous tient?

Tenez, je vais vous expliquer la situation et en douceur : avec les femmes faut pas de moyens violents : la persuasion, y a que ça de vrai.

D'abord, ici, nous sommes dans une turne sûre, un vrai repaire de bandits, enfin des gens qui ont l'habitude de traiter des affaires spéciales, et entre eux seulement.

Vous pourriez crier, appeler au secours pendant quarante-huit heures, personne ne vous répondrait. Les camarades sont des gens discrets, ils ne s'occupent pas des affaires des voisins.

On pourrait tirer le canon dans cette chambre, sans faire bouger un chat à côté.

Et puis, quoi, vous pouvez toujours écouter les propositions de mon honorable copain; au fond ça n'engage à rien.

Pourtant, à votre place, je signerais le petit papier qu'il va vous présenter tout à l'heure.

A la vérité, vous ne risquez pas grand'chose; une cinquantaine de billets de mille, pas plus. Encore, si vous acceptez, c'est tout profit pour vous, puisque mon ami vous offre une fortune en échange de cette petite commission.

Et puis, l'affaire conclue, on vous rendrait la liberté, bel oiseau.

— C'est la seule chose que je désire, répliqua fièrement Andrée.

— Imbécile! jeta Lambert gouailleur.

En réalité, il était furieux de la résistance de son ex-pupille.

— C'est extraordinaire, continua-t-il, la plupart des femmes n'entendent rien aux affaires, encore moins aux questions financières.

Enfin, je ne veux même pas perdre mon temps à essayer de te faire comprendre en ce moment, les avantages énormes de ma proposition, très honnête en somme.

Je vais seulement te donner lecture du petit traité que j'ai rédigé tantôt à ton intention. Car je te savais à Paris.

Ecoute avec attention.

Après ça, je te laisserai à tes reflexions, sous la garde vigilante de mon excellent ami, jusqu'à demain.

Alors, nous verrons.

Ouvre bien tes oreilles, il y va de ton avenir.

Sur cette dernière phrase imprécise, le misérable Charly lut très lentement :

« Je soussignée, Yvonne de Bussiares, surnommée Andrée, déclare, par le présent, m'engager à verser ou à faire verser à M. Lambert, mon protecteur, une somme de cinquante mille francs en espèces dès mon entrée en possession de la fortune dotale me revenant de la succession de ma mère.

« *Cette somme est destinée à indemniser le*dit M. Lambert, des frais de nourriture, de logement, d'éducation et d'entretien qu'il a dû faire pour moi depuis onze ans.

« Il m'a élevée, soignée avec un dévouement, une bonté, dont je ne saurais trop le récompenser.

« En échange de cet engagement formel, M. Lambert devra me fournir les indications et moyens propres à me faire récupérer la fortune dont il est question.

« Si je venais à éluder cet engagement, j'autorise M. Lambert à me poursuivre devant les tribunaux compétents.

« Fait et signé librement par moi en présence du témoins dont la signature suit ; à Paris, le ... juillet 189... »

Voilà, conclut le pseudo-Lambert, avec un accent d'orgueil naïf

Il croyait avoir fait un chef-d'œuvre en rédigeant cet acte bizarre, dont la valeur était si facilement contestable.

Le misérable prenait pour de l'habileté ce qui n'était vraiment que de l'audace.

Il espérait que, muni de ce papier, il pourrait se faire payer par le notaire scrupuleux et trop honnête pour refuser surtout après les conventions établies déjà.

Si ce coup manquait, il tenterait encore de faire chanter plus tard Yvonne de Bussiares, esclave naïve d'un tel engagement.

— C'est tapé tout de même, déclara son mystérieux complice ; un avoué n'aurait pas fait mieux.

(A suivre).